



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Commune des **VILLARDS-SUR-THONES**
Information sur les risques naturels, miniers et technologiques
En application de l'article L. 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2019-1361

1. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn oui non

Approuvé	Date	Aléa
	21/06/2019	crue torrentielle
		mouvement de terrain
		avalanche

Les documents de référence sont :

Pièces du PPRn approuvé Consultables sur internet

2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt oui non

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRm)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm oui non

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

La commune est située dans une zone de sismicité **moyenne (4)**.

5. Situation de la commune au regard des zones à potentiel radon du territoire français

La commune est située dans une zone à potentiel radon de **niveau 1** (potentiel faible)

6. Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

catastrophe naturelle

Date arrêté	Nature de l'événement
09/03/2018	Inondations et coulées de boue
27/02/2014	Mouvement de terrain
01/10/1996	Séisme
03/05/1995	Séisme
14/05/1990	Inondations et coulées de boue

Pièces jointes

- zonage réglementaire PPRn
- règlement

Date d'élaboration de la présente fiche : 05/09/2019